

A retenir

Cicadelles de la flavescence dorée	Des adultes de cicadelles sont observés. Le 3^{ème} traitement contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée rendu obligatoire par arrêté préfectoral est à réaliser du 21 juillet au 01 août 2018
Mildiou	Progression de la maladie. Risque fort.
Oïdium	Progression de la maladie.
Eudémis	Suivi du démarrage du vol de 3^{ème} génération.

PLUVIOMETRIE

Vignoble régional

Tableau des hauteurs de pluies du 08 au 15 juillet

		9-juil.	10-juil.	11-juil.	12-juil.	13-juil.	14-juil.	15-juil.	CUMULÉBDDO
Pyrénées-Orientales	ESTAGEL	0	0	0,1	0	0,1	0,2	0	0,4
	LAROQUE DES ALBERES	0	0	0,6	3,8	0,2	0	0	4,6
	PIA	0	0	0,2	0	0	0,1	0,2	0,5
Aude	ALAIGNE	0	0	0	0	0,3	0	0,3	0,6
	LEZIGNAN	0	0	0	0	0	0	0,1	0,1
	NARBONNE	0	0	0	0	0,1	0	1,6	1,9
Hérault	POUZOLLES	0	0	0	0	0,4	1	12,4	13,8
	PLUSSERGUIER	0	0	0	0	0,1	0	0	0,1
Gard	VALFLAUNES	0	0	0	0	0	0,8	0,6	1,4
	CHUSCLAN	0	0	0	0	0	1,2	0	1,2
	SAINT GILLES	0	0	0	0	0	0	0	0
	VILLEVIELLE	0	0	0	0	0,3	0	0,4	0,7



Directeur de publication

Denis Carretier
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie
BP 22107
31321 Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation :

Nadine Bals, Laure Bérard-Delay, Fabrice Guillois, Emilie Teyssot, Laure Lagarrigue, Christel Chevrier

Crédit photos :

Groupe Chambre, Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

STADES PHENOLOGIQUES

Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient essentiellement de « fermeture de la grappe » (stade L ou 33 ou BBCH 77) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives à tout « début véraison » (stade 35 ou BBCH 81) pour les cépages et/ou les situations précoces.

Le stade phénologique le plus rencontré est « fermeture de la grappe » (stade L ou 33 ou 77).



Fermeture de grappe
(stade L ou 33 ou BBCH 77)



Début véraison
(stade 35 ou BBCH 81)

CICADELLE VECTRICE DE LA FLAVESCENCE DOREE ET FLAVESCENCE DOREE

Vignoble régional

Des adultes (forme ailée) de cicadelles vectrices de la flavescence dorée, *Scaphoideus titanus*, sont observés.

Le 3^{ème} traitement contre le vecteur de la flavescence dorée, rendu obligatoire par arrêté préfectoral, est à réaliser du 21 juillet au 01 août 2018.

Des symptômes de la maladie sont visibles au vignoble.

Les caractéristiques de l'expression de la maladie sont :

- la décoloration du feuillage (rougissement pour les cépages rouges, jaunissement pour les cépages blancs) plus ou moins bien délimitée par les nervures. Les feuilles deviennent « cassantes » et s'enroulent en fonction des cépages,
- le dessèchement des rafles avec des inflorescences avortées ou des baies partiellement ou totalement flétries qui peuvent aller jusqu'à la chute complète des grappes,
- l'aoûtement absent ou partiel, aspect caoutchouteux des sarments, qui donne un port « retombant » à la souche atteinte.

Ces dégâts sont observés jusqu'à la chute des feuilles.

Evaluation du risque

Dès à présent, il est primordial de repérer et de marquer les souches atteintes pour les arracher le plus tôt possible.

MILDIOU

Vignoble régional

Mesures prophylactiques

- Palisser pour améliorer la couverture du végétal,
- favoriser les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, effeuillage...), elles diminuent la durée d'humectation des grappes. Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entre-cœurs sensibles au mildiou,
- ébourgeonner les plantiers.



Aude

De nouvelles taches (en cours d'incubation) sont signalées en toutes zones du département notamment sur les entre-cœurs. Les niveaux de dégâts sont très hétérogènes mais peuvent ponctuellement atteindre plus de 70 % de feuilles affectées. Des fructifications sont observées lors des épisodes d'humectation matinale ou en cas de forte hygrométrie.

Sur grappes, les niveaux d'attaques se stabilisent. Les symptômes de type « rot brun » peuvent localement dépasser les 30 % de grappes touchées. Dans quelques cas extrêmes, la destruction de récolte atteint plus de 50 %.

D'après la modélisation Potentiel Système arrêtée au 16 juillet, les précipitations enregistrées les 15 et 16 juillet vont générer de nouvelles contaminations. Le risque reste maximal pour l'ensemble du département. Toutes nouvelles précipitations devraient provoquer de nouvelles contaminations. Attention, le modèle ne prend pas en compte les humidités relatives ni les rosées qui pourraient entraîner des contaminations.

Gard

Dans les secteurs impactés par les orages de la soirée du 3 juillet (triangle Uzès, Alès et Pont Saint Esprit), on observe une sortie, parfois importante, de taches sur jeunes feuilles depuis la fin de la semaine dernière. Sur grappes, bien que moins explosive la progression du rot brun se poursuit, surtout dans les parcelles déjà très touchées.

Ailleurs dans le département, la progression semble stabilisée.

De même, les pluies du 14 au 16 juillet, ont très probablement généré des symptômes sur feuilles et sur baies qui devraient s'extérioriser en milieu de semaine prochaine.

D'après la modélisation Potentiel Système arrêtée au 15 juillet, le risque mildiou sur le département a diminué sauf pour le Bassin Alésien et la zone au nord de Nîmes où il reste élevé. Aucune nouvelle contamination n'est à prévoir en l'absence de pluie. Attention toutefois, le modèle ne prend pas en compte les humidités relatives ni les rosées qui pourraient entraîner des contaminations.

Hérault

De nouveaux symptômes (taches fraîches) sont observés sur feuilles (jeunes feuilles essentiellement). Les fructifications sont souvent présentes sur l'ensemble des taches. Le faciès rot brun progresse toujours, parfois de manière importante. Les fréquences et intensités des symptômes peuvent être très élevées.

Le mildiou mosaïque et des défoliations partielles sont visibles.

Les conditions climatiques (orages) de la semaine écoulée et de ces derniers jours peuvent entraîner un développement de la maladie.

La maladie est toujours en phase épidémique.

D'après la modélisation arrêtée au 15 juillet :

- MILSTOP : les conditions météorologiques enregistrées entre le 9 et le 15 juillet engendrent de nouvelles contaminations sur l'ensemble des stations (à l'exception de Marseillan). Les sorties de symptômes sont attendues à partir du 26 juillet. L'indice de risque a atteint sa valeur maximale (+ 5) dans la majorité des stations.
- Potentiel Système : risque élevé sur une grande majorité du département. Les pluies survenues du 14 au 16 juillet entraînent de nouvelles contaminations dans les secteurs à risque fort (pour toute pluie >3 mm) et une hausse du risque mildiou. Il repasse partout en risque très fort progressivement d'ici au 18 juillet. D'autres conditions orageuses sont de nouveau attendues autour du 21 juillet sur l'ensemble de la région (prévisions orageuses à 5 jours encore incertaines). Sur les secteurs à risque élevé, les contaminations se produisent dès 3 mm de pluie. Aucune nouvelle contamination n'est à prévoir en l'absence de pluie. Attention toutefois, le modèle ne prend pas en compte les humidités relatives ni les rosées qui pourraient entraîner des contaminations.

Pyrénées-Orientales

Les impacts de la maladie sur feuilles sont encore visibles. Les pluies orageuses de ces derniers jours ont pu favoriser la sporulation. La forme mildiou mosaïque est facilement observée. Sur grappes, dans les secteurs précoces, les symptômes de rot brun sont régulièrement observés mais sa virulence décroît avec l'arrivée de la véraison.

Les conditions météorologiques de cette dernière semaine n'étaient pas favorables à un développement important et à de nouvelles contaminations.

Cependant les derniers orages ont pu relancer la maladie sur feuilles et sur grappes sous la forme rot brun.

Le modèle Potentiel Système nous donne, avec ces épisodes orageux et à venir, un risque très élevé d'évolution de la maladie.

Evaluation du risque

Le risque est souvent fort sur la région Languedoc Roussillon.

La période de sensibilité des grappes est encore en cours. Elle décroît à partir de la fermeture de la grappe. La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est véree.

OIDIUM

Vignoble régional

Progression de la maladie.

Mesures prophylactiques

Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage. L'oïdium est sensible aux fortes luminosités (rayons ultra-violet).

Aude

Aucune évolution significative n'est observée.

Les niveaux d'attaques sont généralement faibles. Toutefois dans certaines situations, notamment sur cépages sensibles (Chardonnay, Carignan) ils peuvent atteindre 50 % en fréquence et 25 % en intensité.

Gard

Comme la semaine dernière, la grande majorité des parcelles reste saine à ce jour. Les symptômes sur grappes sont en progression uniquement dans les parcelles atteintes.

Hérault

Dans toutes les unités agroclimatiques, le stade dominant observé sur le cépage Carignan est « fermeture de la grappe » (stade L ou 33 ou BBCH 77).

De nouveaux symptômes, essentiellement sur grappes, sont observés avec une progression souvent importante durant la semaine écoulée.

Les parcelles concernées par la maladie restent nombreuses (essentiellement parcelles à drapeaux, Carignan et situations sensibles, Chardonnay, Grenache...) avec des fréquences qui peuvent être très élevées et des intensités variables, souvent encore en évolution.

Pyrénées-Orientales

L'oïdium est encore présent en toute zone et sur tout cépage. Son évolution sur grappes se poursuit, reste ponctuellement importante et facilement visible. En secteur précoce, la maladie mal contenue sur certaines parcelles, continue sa progression à l'approche de la véraison.

Les dégâts sont observables plus facilement sur grappes avec des intensités parfois très élevées.

Evaluation du risque

Très grande réceptivité des grappes jusqu'à leur fermeture. Après ce stade, cette sensibilité décroît pour devenir nulle à la véraison complète.

La fréquence et l'intensité de la maladie sont parfois en augmentation.

BLACK ROT

Vignoble régional

Pas de nouveau symptôme.



Aude

Aucune évolution notable n'est observée.

Gard

L'orage localisé du 3 juillet dans le triangle Uzès, Alès et Pont Saint Esprit n'a visiblement pas généré de symptôme sur feuilles et sur grappes.

Hérault

On ne note pas de nouveau symptôme cette semaine. Globalement, la situation est stable.

Evaluation du risque

Continuer à surveiller tout symptôme, dans les parcelles à historique notamment.

POURRITURE GRISE

Vignoble régional

Mesures prophylactiques

Favoriser les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, effeuillage, palissage...), elles diminuent la durée d'humectation et aèrent les grappes.

Aude

Quelques rares symptômes sur grappes sont observés en toutes zones notamment sur parcelles très vigoureuses.

Gard

Des foyers sur grappes sont toujours visibles notamment sur Chardonnay. Ils sont parfois liés à des perforations de tordeuses de la grappe.

Hérault

Des symptômes de *Botrytis cinerea* sont observés sur grappes (baies isolées mais aussi « bouchons ») dans certaines parcelles notamment de Chardonnay et de Grenache N dans les Hauts Coteaux, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais.

Ils sont parfois liés à des perforations de tordeuses de la grappe.

Pyrénées-Orientales

Des symptômes de *Botrytis cinerea* sont visibles sur grappes. Ces symptômes sont occasionnés pour la plupart par des perforations d'eudémis et/ou à la compacité des grappes provoquant l'éclatement des baies (notamment sur Chardonnay).

Evaluation du risque

Surveillez l'apparition de symptômes sur grappes.

Aspergillus carbonarius

Pyrénées-Orientales

Des symptômes sont visibles sur grappes. Ils se développent pour la plupart sur des baies perforées par de l'eudémis 2^{ème} génération et/ou sur grappes compactes avec des baies fragilisées.

Evaluation du risque

Surveillez l'apparition de symptômes sur grappes.

TORDEUSE DE LA GRAPPE

Eudémis

Vignoble régional

Pour suivre correctement le début du 3^{ème} vol, changer les glus et capsules dans chacun des pièges.

Aude

Le vol de 2^{ème} génération est fini en toutes zones. Des perforations sont observées en toutes zones y compris en zones tardives. En zones précoces, des larves L2 à L4 sont également observées.



Gard

Dans certaines parcelles (Sables et Costières) où de nombreuses pontes avaient été observées, des perforations liées à des défauts de protections sont notées. Le début du vol de 3^{ème} génération est attendu dans les tous prochains jours.

Hérault

Le vol de la 2^{ème} génération se termine dans les zones tardives, celui de la 3^{ème} génération n'a pas démarré.

On note des larves (L2 à L5) en zones moyenne et tardive. Des foyers de perforations sont observés (jusqu'à 100 %).

Pyrénées-Orientales

Le vol de 2^{ème} génération se termine dans les secteurs moyens et tardifs du vignoble. Des foyers de perforations sont visibles dans les secteurs précoces et moyens. Le niveau de pression de cette 2^{ème} génération varie de faible à moyen en général, cependant quelques parcelles présentent un niveau plus élevé.

Evaluation du risque

Surveiller les captures de la 3^{ème} génération.

Cryptoblabès gnidiella

Gard

Des captures sont notées dans le secteur des Sables, des Costières et en Vallée du Rhône sud.

Hérault

Aucune prise n'est enregistrée cette semaine.

Pyrénées-Orientales

Des papillons sont observés dans quelques pièges du réseau d'observation.

Evaluation du risque

Le risque est très faible.

CICADELLE VERTE

Gard, Hérault et Pyrénées - Orientales

Des larves sont observées. Le seuil de nuisibilité de 200 larves pour 100 feuilles est loin d'être atteint.

Des symptômes sont localement visibles.

Evaluation du risque

Le seuil de nuisibilité est de 200 larves pour 100 feuilles observées.

MALADIES DU BOIS

Vignoble régional

Des symptômes de Black-Dead-Arm et d'esca sont visibles.

Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.

Leur fréquence est en augmentation.

Aude

La fréquence de détection peut atteindre ponctuellement 5 % de ceps présentant des symptômes (forme lente ou apoplexie).

METCALFA PRUINOSA

Hérault

Sa présence est localement observée dans la Basse Vallée de l'Hérault.

Evaluation du risque

Le risque est très faible.

ACARIENS

Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée, même si des acariens nuisibles sont ponctuellement visibles sans jamais atteindre le seuil, à ce jour.

Quelques symptômes sur feuilles sont notés dans certaines parcelles.

Evaluation du risque

Le seuil de nuisibilité à cette période est de 30 % de feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.

ACCIDENT CLIMATIQUE

Grêle

Aude

Deux courts épisodes de grêle de faible intensité sont survenus dans le secteur Ouest-Audois entre Carcassonne et Montréal entre la soirée du 15 juillet et la nuit du 15 au 16.

Des dégâts de type éclatement des baies sont observables sur une partie des grappes selon l'orientation des parcelles et/ou la non protection suite à un effeuillage.

Ces dégâts sont de l'ordre de 2 à 15% au grand maximum sur les communes de Montréal, Arzens, Alairac et Alzonne. Un inventaire plus précis est en cours sur le secteur.

Hérault

Le 16 juillet, un épisode de grêle a touché le vignoble dans la Basse Vallée de l'Hérault (Alignan du Vent, Caux, Fontès, Nizas, Paulhan, Roujan...), dans la Moyenne Vallée de l'Hérault (Adissan, Gignac) et dans le Montpelliérais (Montarnaud et Vailhauquès). Les dégâts sont variables selon les secteurs : de quelques éclatements de baies à des pertes de récolte conséquentes.

Pyrénées-Orientales

Le samedi 14 juillet après-midi a été marqué par un violent orage avec de fortes chutes de grêle sur le secteur du Bas Conflent (fortes pluies mêlées de grêlons).

Les dégâts sont très importants sur certaines vignes sur les communes de Joch, Vinça. Les dégâts régressent sur les communes voisines de cet épice centre.

Les communes les plus atteintes sont Joch et Vinça où les 1^{ères} estimations des dégâts sur vigne varient de 50 % à 80 %.

Les communes de Rodès, Espira de Conflent, Estoher, Rigarda, Marquixanes sont touchées avec un niveau de dégâts moins élevés.

COCHENILLES

Vignoble régional

Les 1^{ères} larves de cochenilles lecanines et farineuses sont observées au vignoble. Les souches atteintes présentent du miellat dans la zone fructifère.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Pour plus d'informations sur les abeilles et l'apiculture, contactez l'ADA (association de développement apicole) de votre région, le référent apiculture de la chambre régionale d'agriculture ou consultez le site Internet de l'ITSAP-Institut de l'abeille www.itsap.asso.fr

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, ADVAH, Cave d'Ouveillan, Dubreucq, Civam bio, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, Fredon LR, IFV.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.